



## Programme de formation initiale 'Habilitation électrique' **B0 H0 H0 - Exécutant non-électricien NF C 18 510 (nv norme)**

### **Objectifs Opérationnels :**

Etre formé à la prévention des risques électriques selon la NF-C-18510,  
 Connaître les dangers liés à l'endommagement des OUVRAGES ou INSTALLATIONS BT /HT,  
 Connaître les conditions d'approche électriques dans la zone de travail et les limites.  
 Savoir utiliser l'outillage adapté.

Savoir travailler sous les ordres d'un chargé de chantier.

Etre informé de la nécessité d'avertir le chargé de chantier de tout dommage porté aux ouvrages ou aux installations durant les travaux.

### **Public concerné :**

Personnel non électricien travaillant dans des environnements à risques électriques (ex. maçon, peintre, agents de nettoyage, terrassiers...) sous les ordres d'un chargé de chantier ou de travaux.

### **Prérequis :**

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les stagiaires doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

Lire-écrire en français.

### **Durée :**

1 jour, soit 7 heures.

### **Effectif :**

10 personnes maxi

### **Méthodes et moyens pédagogiques :**

Exposés sur support audiovisuel, étude de cas concrets, démonstrations d'EPI, mise en situations

Remise d'un support pédagogique

### **Maintien des connaissances :**

Un recyclage est préconisé tous les 3 ans.

### **Evaluation, Validation :**

Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur pour la délivrance du titre, en regard du contrôle de connaissances par QCM.

Attestation de fin de formation.

### **Modalités et délais d'accès et contact :**

Pour bénéficier de cette formation, vous devez vous inscrire auprès Carole LAIR : [c.lair@pfc-formation.fr](mailto:c.lair@pfc-formation.fr)  
 Tél .06 15 12 56 23

Tarif intra : sur devis nous consulter

Délai d'accès 15 jours à partir de la date de prise de contact

### **Réfèrent administratif :**

Mme Carole LAIR Tel : 06.49.67.45.02

### **Réfèrent pédagogique :**

M. Guillaume PENNEQUIN Tel 06.12.21.21.36

### **Réfèrent handicap :**

M. Guillaume PENNEQUIN Tel 06.12.21.21.36

## Programme de formation

*Formation sécurité obligatoire au Document Unique pour l'attribution d'un titre d'habilitation signée par le titulaire et l'employeur - Imputable L6331-3 (Décret 2010 1118 ; UTE C18 510 ; NFC18510)*

### **Contenu du programme de formation :**

Les différentes grandeurs électriques : courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc...

Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).

Les différents DOMAINES DE TENSION.

Les ZONES D'ENVIRONNEMENT et leurs limites.

L'HABILITATION :

Principe, symboles

Prescriptions des différentes ZONES DE TRAVAIL.

Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc..).

Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT

Conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique

### **Module Exécutant travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V) :**

Les acteurs concernés par les TRAVAUX.

Les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisation, interdits, ZONE DE TRAVAIL, etc.)

La ZONE DE TRAVAIL :

- Application des prescriptions.
- Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION.

### **Organisation :**

Dans une salle mise à disposition par l'entreprise

### **Documentation remise :**

Livret d'habilitation électrique destiné au personnel non-électricien.

### **Public concerné (infos détaillées) :**

- Les installations électriques temporaires (structures, baraques, stands situés dans des champs de foire, des marchés, des parcs de loisirs, des cirques et des lieux d'expositions ou de spectacle, ...).
- Les installations du bâtiment, des travaux publics et du génie civil.
- Les installations utilisées pendant les phases de construction ou de réparation, à terre, de navires, de bateaux ou d'aéronefs.
- Les installations des chantiers forestiers et des activités agricoles.
- Les installations des atmosphères explosives.
- Les installations de soudages, métallurgie, chaudronnerie et mécanique présentant des risques particuliers de choc électrique.
- Type d'opérations : réalisation d'aucune opération d'ordre électrique mais accès à des zones à risque électrique (accès réservé aux électriciens) – travailleurs concernés : peintre, maçon, serrurier, agent nettoyage, ... ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur, pas remplacement de lampe ou fusible, ...

Accessibilité : Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Il appartient aux clients en INTRA, de s'assurer que les locaux de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap.